

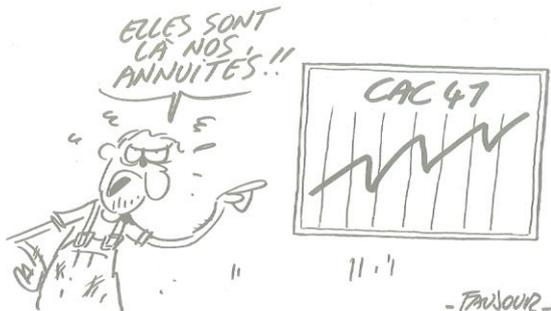


NON A CETTE REFORME INIQUÉ !

La campagne de communication qu'a engagée le gouvernement depuis plusieurs mois pour convaincre les français de la justesse de sa réforme sur les retraites repose sur une série d'assertions fausses présentées comme des vérités évidentes.

1) Le problème des retraites est un problème démographique, donc solution démocratique

Si l'espérance de vie à la naissance s'accroît bien en effet depuis 60 ans de 3 mois par an, l'espérance de vie à 60 ans, la seule qui augmente la durée de versement des retraites et nécessite donc, à âge inchangé, des financements supplémentaires, ne s'accroît, elle, que de 1,6 à 1,8 mois par an ! Même en raisonnant comme le font le gouvernement et le patronat, un recul de l'âge de la retraite à raison d'un trimestre par an ne peut donc en aucune manière se justifier !



2) Le problème de financement des retraites à l'horizon 2050 serait insoluble

En 41 ans, soit de 1959 à 2000, la part du PIB consacrée à financer les retraites dans notre pays est passée de 5,4% à 12,6%. Elle a donc plus que doublé. Or, il suffirait seulement de l'augmenter de moitié durant les 40 prochaines années pour financer la seule réforme qui vaille : celle garantissant l'accès de tous les salariés, ceux du public comme ceux du privé, quels que soient par ailleurs la durée de leur formation initiale et leurs aléas de carrière, au droit de la retraite à 60 ans, avec au moins 75% de leur revenu d'activité, aucun montant net de pension ne pouvant par ailleurs être inférieur au montant net du SMIC et les pensions une fois

liquidées évoluant comme le salaire moyen de l'ensemble des salariés en activité.

3) Il y aurait aucune baisse des pensions

La loi Balladur de 1993, complétée par la loi Fillon de 2003 et les accords AGIRC-ARRCO (que seules l'UGICT- CGT et la CGT ont refusé de signer) ont fait et continuent de faire baisser le niveau des pensions par rapport aux salaires (près de 20% depuis 1993) pour les salariés du secteur privé !

Quant à la progression de 20% au-delà de l'inflation du montant moyen des pensions d'ici à 2030 (ce qui correspond à une progression moyenne annuelle de « pouvoir d'achat » de 0,92%) chiffrée par le COR, elle a été établie sur la base d'une progression du montant moyen des salaires sur ces mêmes 20 années de 40% au-delà de l'inflation (ce qui correspond à une progression annuelle de « pouvoir d'achat » de l'ordre de 1,75%) : elle se traduira donc mécaniquement par une nouvelle baisse du niveau des pensions par rapport à celui des salaires de plus de 14% !

De la même manière, le niveau des pensions liquidées, apprécié par rapport au niveau des salaires baisse régulièrement depuis 1993 et continuera évidemment de baisser par la seule application de l'indexation des pensions –sur l'inflation et non sur le salaire moyen –instauré par les lois Balladur et Fillon.

En d'autres termes, le niveau de vie des salariés retraités décroche de celui des salariés en activité, non seulement au moment de la liquidation de la retraite mais tout au long de celle-ci, ce qui condamne inmanquablement un nombre croissant de retraités à passer à un moment ou à un autre de leur retraite en dessous du seuil de pauvreté.

LES FEMMES, LES GRANDES PERDANTES DE CETTE REFORME !

Des inégalités au travail...

- Les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes.
- Les femmes sont de plus en plus exposées à la précarité : 8 salariés à temps partiel sont des femmes, une femme sur deux est en CDD.
- Les femmes ont les plus petits boulots, 63% des contrats aidés concernent les femmes.
- Les femmes sont les plus touchées par le chômage, plus de 10% des femmes actives sont au chômage. En fin de carrière, elles sont souvent sans emploi ou en invalidité.

...Aux inégalités à la retraite !

Si les inégalités pendant la vie active se répercutent à la retraite, elles risquent de s'amplifier avec la réforme. Déjà avec les réformes de 1993 à 1996, la situation est catastrophique.

Sur le montant des pensions : Pour les seules pensions de droits directs (hors avantages familiaux et pensions de réversion) les femmes avec 650€ par mois touchent moins de la moitié de celles des hommes. Parmi les retraités pauvres, 8 sur 10 sont des femmes.

Sur les 40% des pensions au minimum contributifs : 60% sont des femmes. Avec la loi Fillon, une nouvelle perte de 25% et à rajouter dès l'horizon 2020-2025.

Sur l'âge de la retraite : parmi les retraites actuelles du régime général, 39% ont validé une carrière complète contre 85% des hommes.

Départs anticipés : 15% des femmes en ont bénéficié.

JEUNES-

La retraite ce n'est plus pour vous !

Les jeunes sont aujourd'hui l'alibi du gouvernement. Et le ministre du travail Eric WOERTH peut bien déclarer « je veux dire aux jeunes de 20 ans que c'est justement pour eux que nous faisons cette réforme ».

Mais les jeunes ne sont pas dupes, puisqu'une nouvelle réforme est fait « pour eux » mais surtout « sans eux ». Comment pourrait-il en être autrement, puisque les jeunes devront travailler plus pour gagner moins, alors même que la richesse créée en France n'a jamais été aussi importante. Ajoutons que sur les 4 millions de chômeurs, 29% sont des jeunes.

Pourtant diplômés ou pas, les jeunes entrent dans la vie active par l'intermédiaire de contrat de travail précaire ou du chômage, ce qui dès le départ ampute leur future pension retraite. 1/3 des jeunes actifs occupés, âgés de 20 à 25 ans ont un emploi précaire, ce qui en dit long sur la soi-disant « réforme juste ».

CADRE, une baisse importante du niveau de retraite

Les cadres ne sont pas épargnés par cette réforme. Ils en sont même une des principales victimes. Il y a quelques années, moins de sept cadres et assimilés sur 10 étaient encore en activité au-delà de 50 ans. En règle générale les cadres ont connu en moyenne une période de « non activité » de deux ans et demi avant de prendre leur retraite.

La majorité des retraites cadres et assimilés de l'AGIRG se trouvait au chômage, en préretraite ou en arrêt pour maladie ou invalidité avant de prendre leur retraite. Seuls 42% d'entre eux étaient en activité, 45% si l'on compte les retraites progressives. Les femmes sont plus touchées que les hommes par le chômage en fin de carrière, 23% contre 20% et bénéficient moins de la préretraite.

Le ralentissement salarial accentué et la progression plus rapide du plafond de la sécurité sociale a pour conséquence de réduire le nombre de points obtenus. Les réformes successives ont fait baisser les pensions de plus de 25% et la réforme gouvernementale ne va qu'accentuer cette tendance.

TOUS ENSEMBLE LE 24 JUIN 2010 !
14H A REPUBLIQUE